

JUSQU'À 100€* POUR UNE ADHÉSION À UNE ASSOCIATION !



Qui est concerné ?

- ✓ les enfants de 6 à 8 ans des familles Olivetaines dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800
- ✓ les Olivetains de 60 ans et plus, bénéficiaires de l'Allocation Solidarité aux Personnes Agées ou percevant des ressources équivalentes

Dossiers complets à adresser au CCAS

avant le 15 novembre.

+ infos et renseignements :

CCAS au ☎ 02.38.69.83.12

ou à 📧 social@olivet.fr

*prise en charge limitée à une inscription par personne et dans le cadre d'une adhésion à une association olivetaine.